



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## délocalisations

Question écrite n° 86116

### Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur la délocalisation des centres d'appels. En effet, le secteur des centres d'appels représente deux cent cinquante mille emplois en France. Or, le Gouvernement avait passé il y a cinq ans un accord avec le secteur des centres d'appels, qui s'était engagé à créer cent mille emplois. Ces cinq dernières années, aucun emploi n'a été créé en France tandis que les emplois à l'étranger ont été multipliés par dix. En conséquence, elle lui demande quels moyens le Gouvernement envisage-t-il afin d'inciter les entreprises à privilégier leur implantation sur le sol français et d'imposer la transparence sur le lieu où sont implantés les centres d'appels.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 86116

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** Emploi

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 août 2010, page 8677

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)